



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au développement de l'énergie cheval

Question écrite n° 22572

Texte de la question

M. Paul Molac appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la nécessité de soutenir le développement de l'énergie cheval. En effet, dans un contexte de transition écologique qui invite et incite les collectivités à user d'ingéniosité pour diminuer leur consommation d'énergie fossile, elles peinent à obtenir des financements permettant le développement de projets à l'énergie cheval. Alternative aux transports motorisés, désherbage mécanique à cheval, l'ADEME qui a un temps subventionné ce type de projets ne dispose plus désormais de crédits permettant de favoriser l'énergie cheval. Or la force animale produit l'énergie nécessaire au travail des espaces naturels, au débardage en forêt, aux transports et autres aides au portage (bât), à la traction ainsi qu'à l'animation mécanique. Comparée à toutes les autres technologies développées actuellement par l'homme, la traction animale compte même parmi les plus efficaces, tant du point de vue écologique (le travail du cheval s'intègre d'une façon harmonieuse dans le milieu naturel) que du point de vue de la production d'énergie mécanique. Les équidés sont en effet des moteurs d'une grande modernité, dont l'énergie provient d'une alimentation hydrocarbonée produite grâce à une source inépuisable d'énergie, l'énergie solaire. Les animaux de travail n'émettent pratiquement pas de CO₂, ne consomment que des aliments qui poussent sur place et produisent de l'engrais naturel. Ils se reproduisent eux-mêmes. Leur utilisation a fait ses preuves pendant des millénaires et il est difficile d'imaginer une énergie aussi universellement accessible et aussi durable. Leur énergie peut donc être qualifiée de « renouvelable » en ce sens que la nature la renouvelle en permanence. C'est pourquoi il souhaiterait savoir comment, au nom de la transition énergétique, le Gouvernement entend favoriser et développer l'énergie cheval, notamment lorsqu'elle fait partie intégrante d'un projet de transition écologique proposée par une collectivité territoriale.

Texte de la réponse

La traction hippomobile, et plus largement la traction animale (équidés, bovidés, camélidés, cervidés, canidés voire éléphantidés) est encore majoritairement utilisée, en appui de la main d'œuvre humaine, pour le transport et la production agricole de nombreux pays en développement. Toutefois, un tel recours à la traction animale n'est pas adapté au fonctionnement d'un pays dont les secteurs d'activités sont tributaires d'une forte puissance énergétique. En conséquence, si cette utilisation traditionnelle des animaux domestiques peut avoir une pertinence dans certaines situations ponctuelles, elle ne peut constituer une solution de grande ampleur viable face au défi de la transition énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22572

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7811

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4252